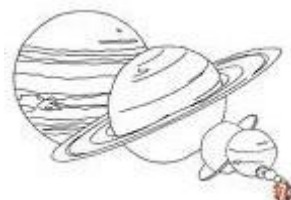




ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
www.apel.fr



PRET DES MALLES « Apel »



Les objectifs du projet

Il s'agit d'un service de proximité et de solidarité, destiné aux écoles et consistant à mettre gratuitement à disposition du matériel pour les écoliers.

Un autre objectif de ce projet consiste à **favoriser le lien entre les différents partenaires** : Apel d'établissement et équipe éducative, Apel d'établissement et Apel de Basse-Normandie.

Calendrier de prêt

Les écoles qui désirent emprunter une ou plusieurs « malles » ont retourné le coupon réponse dans le délai imparti, faisant ainsi connaître leurs souhaits en matière d'attribution.

**APEL DE L'ACADEMIE
DE BASSE NORMANDIE**
4 RUE DE LEBISEY
14000 CAEN
T : 02.31.94.62.22
apelbassenormandie@orange.fr
www.apelbassenormandie.fr

L'Apel de Basse-Normandie établit alors le calendrier de répartition, en ayant le souci de répondre au mieux aux diverses demandes, tout en respectant un principe d'équité. **Chaque école s'engage à respecter ce calendrier.**

Chaque école est responsable de sa malle durant la période de prêt et doit la rendre en bon état.

Mise à disposition des malles

L'Apel Basse-Normandie organise le système de distribution et de récupération des malles.

Pour redonner la malle :

Une semaine avant la fin de la période de prêt, l'école qui détient la malle (directeur ou président Apel) et un membre de l'Apel Basse-Normandie se contacteront afin de convenir du jour et du lieu d'échange de la malle. Ne pas toujours attendre que l'Apel Basse-Normandie prenne contact en premier.

A la fin de la période de prêt, un inventaire sera impérativement effectué et une fiche d'inventaire sera complétée et signée des 2 personnes : l'école qui remet la malle + le membre de l'Apel Basse-Normandie. La **fiche sera remise à ce dernier (cette fiche d'inventaire se trouve à la fin de ce dossier).**

Pour recevoir une malle :

Un membre de l'Apel Basse-Normandie prendra contact avec le directeur et/ou le président Apel de l'école concernée afin de fixer le jour et lieu de réception de la malle.

Chèque de caution

Un chèque de caution de 100 €, à l'ordre de l'Apel Basse-Normandie, est demandé à chaque emprunteur. Ce chèque sera **encaissé et remboursé à la fin de l'année scolaire sous réserve de pertes ou détériorations éventuelles.**